

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-151

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- **FINANCES** :

- **Demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023** :

• **Projet de construction de l'espace Art et Mouvement**

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté en phase APD par le cabinet d'Architectes Christophe Jouan pour un montant estimatif de travaux de 742 660€ HT et 2 500€ HT de variantes en plus-values pour le contrôle d'accès, soit 745 160€ HT.

Ce projet étant à rayonnement intercommunal, Mr le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la DETR et la DSIL.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition de terrains :	3 228 €	DETR 2023 :	179 355 €
Montant des travaux :	745 160 €	DSIL 2023 :	224 516 €
		Région :	120 000 €
		Commune (autofinancement 30%) :	224 517 €
Total :	748 388 €	Total :	748 388 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN

